

## ANNEXE V

### Document(s) justificatif(s) concernant une revendication de priorité en vertu de l'article 4 de la Convention de Paris

#### IMPORTANT

1. Cette annexe peut être utilisée pour présenter un document à l'appui d'une revendication de priorité (document de priorité) à l'**Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine (CNIPA)**, à l'**Office des brevets du Japon (JPO)** et/ou à l'**Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO)** (se référer au formulaire DM/1, rubrique 13). Le(s) document(s) soumis sera/seront transmis par l'OMPI au(x) Office(s) concerné(s).
2. Cette annexe doit être présentée avec le formulaire DM/1 au moment du dépôt.
3. Une seule annexe V peut être soumise **par revendication de priorité**, indépendamment du nombre de parties contractantes désignées.
4. Lorsque le document de priorité n'est pas présenté au moyen de cette annexe, il doit être présenté directement au CNIPA, au JPO et/ou au KIPO. Dans ce cas, le document de priorité devra être présenté à l'office concerné dans les trois mois suivant la date de publication de l'enregistrement international dans le Bulletin des dessins et modèles internationaux. Si le titulaire réside à l'extérieur du pays, le document de priorité devra être présenté par l'intermédiaire d'un mandataire local. Le droit de priorité sera perdu si le document de priorité n'est pas présenté dans ce délai.
5. Pour des informations plus détaillées sur la procédure à suivre pour une désignation du Japon, veuillez consulter le [site Web du JPO](#).
6. Prière de numéroter les pages.

#### À remplir par le déposant

Cette annexe concerne la demande internationale portant le numéro de référence suivant (numéro de référence OMPI ou du déposant) :

#### Réservé à l'OMPI

Type de document : DDY

## Document de priorité

Le présent document justificatif concerne le(s) dessin(s) ou modèle(s) suivant(s) dont la priorité est revendiquée à la rubrique 13 du formulaire DM/1 :

- Tous** les dessins ou modèles, ou
- Les dessins ou modèles **suivants** :

Indiquer les numéros des dessins et modèles.

Nombre de pages (y compris la page de couverture) :